

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 19 (1911)
Heft: 2

Artikel: Notes concernant le village de Seigneux
Autor: Seigneux, A. de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-17776>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REMARQUE

Le 24^e jour du dit mois de may 1754 après le tirage fini, le Sr Curial Gilliand s'est offert de fonctionner la dite charge de secrétaire moyennant l'affranchissement de son boëte, tant seulement, les tireurs qui étoient encore présents voyant cet offre au profit du jeu, l'ont acceptée a moins que le dit ingenieur Tapis veuille continuer sur ce pied ; auquel dans ce cas, ils ont donné la préférence ; Ledit Tapis la voulu refuser, mais a la solicitation de la plus saine partie du jeu, il s'est déclaré d'accept pour aussi longtemps qui le trouvera a propos. Ce que le dit Sr Gilliand voyant il s'est offert de desservir cette charge entierement pour rien, mais tout le jeu unanimement a refusé cette offre.

NOTES CONCERNANT LE VILLAGE DE SEIGNEUX

Réunies par A. de Seigneux.

(Sinius, villa de Sinnez, territorium de Signuouz, aussi Sinuouz, capella de Signiodo, Seignoux.)

1221. — Guillaume d'Ecublens ayant été nommé évêque de Lausanne racheta de Guillaume de Dompierre les hommes de Seigneux (Sinius) que son père et grand-père tenaient autrefois.

1238. — Le sire de Montagny ayant fait une incursion armée sur les territoires relevant de l'évêque et ayant pillé la contrée de la Broie, on trouve parmi les chefs de famille lésés évaluant leurs pertes, Umbert de Seigneux (Sinus).

1316. — L'évêque Pierre de Lausanne acquiert de Conon de Prangiez la moitié de la dîme de Woez qui est située dans le territoire de Seigneux (Sinuouz), l'autre moitié revenant à Jacques de Font et Ali Sapina.

(*Idem.*) de même 9 livres de cense que doivent les enfants de Berthold d'Henniez (Enuez) pour un champ et un pré contigus et qui sont situés à côté de la charrière publique et proche du ruisseau qui descend de Seigneux (villa de Sinnez) du côté de Surpierre et proche de la terre de Borcard et Rodolphe de Seigneux frères.

1334. — Accord entre le chapitre de Lausanne et Girard de Dizy à cause de sa prébende de Granges concernant le tiers de la

dîme de Villeneuve, Henniez et Seigneux (Synuouz), ce tiers de la dîme faisant partie de la dot d'Agnès, femme de Girard. Ce tiers de dîme est vendu au dit chapitre de Lausanne pour une cense annuelle de 3 muids et 8 coupes $\frac{1}{2}$ froment $\frac{1}{2}$ avoine mesure de Moudon. (Agnès de Dompierre?)

1459. — Donation faite par les Religieuses sous Romont (Fille-Dieu) et concernant le village de Seigneux.

1527. — Claude d'Estavayer vendit au couvent de Payerne sa dîme de Granges dont Othon d'Illens de Cugy possédait une partie avec ses frères. Il vendit encore la moitié de la dîme de Seignioux dont Vuillerme de Preux de Vevey possédait l'autre moitié.

1541. — Acquis de la dîme de Seigneux, fait par Jacques et Claude Trolliet, de Claude d'Illens de Cugy et de Jean de Longe-Combaz, seigneur d'Etoy, sa femme étant Madeleine de Pierre et héritière en partie de Claude d'Estavayer, et ceci en fief et dessous la charge de fief que portent les hoirs de Jean d'Estavayer.

1607. — Cession faite par Pierre Crousaz à Leurs Excellences de Berne des censes directes et pensionnaires rième Villarzel l'évêque, Marnand, Henniez, Seigneux. procédures des Religieuses sous Romont référence à l'acte de 1459.

1647. — Echange entre Leurs Excellences et François Cerjat, seigneur de Denesy et châtelain de Moudon, par lequel il leur cède entre autres l'avoinerie rième Seigneux.

1661. — Echange entre Leurs Excellences et les sieurs Trolliet par lequel LL. EE. les ont affranchis de plusieurs censes rième Seigneux contre certains fiefs et censes directes rième le territoire de Seigneux et procédés de Jean Baptiste d'Estavayer.

1665. — Echange entre Leurs Excellences de Berne et l'Etat de Fribourg par lequel celui-ci leur a remis entre autres les censes directes, à cause de la chapelle St-Claude de l'Abbaye de Haute-riive, rième Villars-Bramard-Villarzel et Seigneux¹.

1723. — Echange entre Leurs Excellences et le banderet Müller, seigneur de Marnand, par lequel il leur a remis entre autres sa dîme rième Seigneux.

1746. — Acquis en faveur de Leurs Excellences contre l'hoirie de Blonay des deux tiers de la dîme de Seigneux.

1749. — Acquis en faveur de Leurs Excellences contre la veuve d'Isaac Besançon de la portion soit le tiers de la dîme de Seigneux.

¹ Le village de Seigneux possédait une chapelle (capella de Signodo) dédiée à St-Jacques.